Centre d'information et d'orientation de Champigny

académie de Créteil

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comment se connecter et utiliser les Téléservices pour les familles d'élèves de 3è:

Orientation, affectation et inscription au lycée

Avril 2020

1. Pour me connecter aux téléservices Orientation, Affectation ou inscription au lycée, je dois avoir un compte ATEN ou France connect :

Comment créer/ me connecter à mon compte ATEN?

2. Comment me connecter au **téléservice Orientation** au conseil de classe du 3è trimestre (choix de la voie d'orientation):

3. Comment me connecter au **téléservice Affectation** (choix des lycées et formations):

4. Comment me connecter au **téléservice Inscription** (inscription au lycée d'affectation):

De nouveaux services numériques pour les familles:

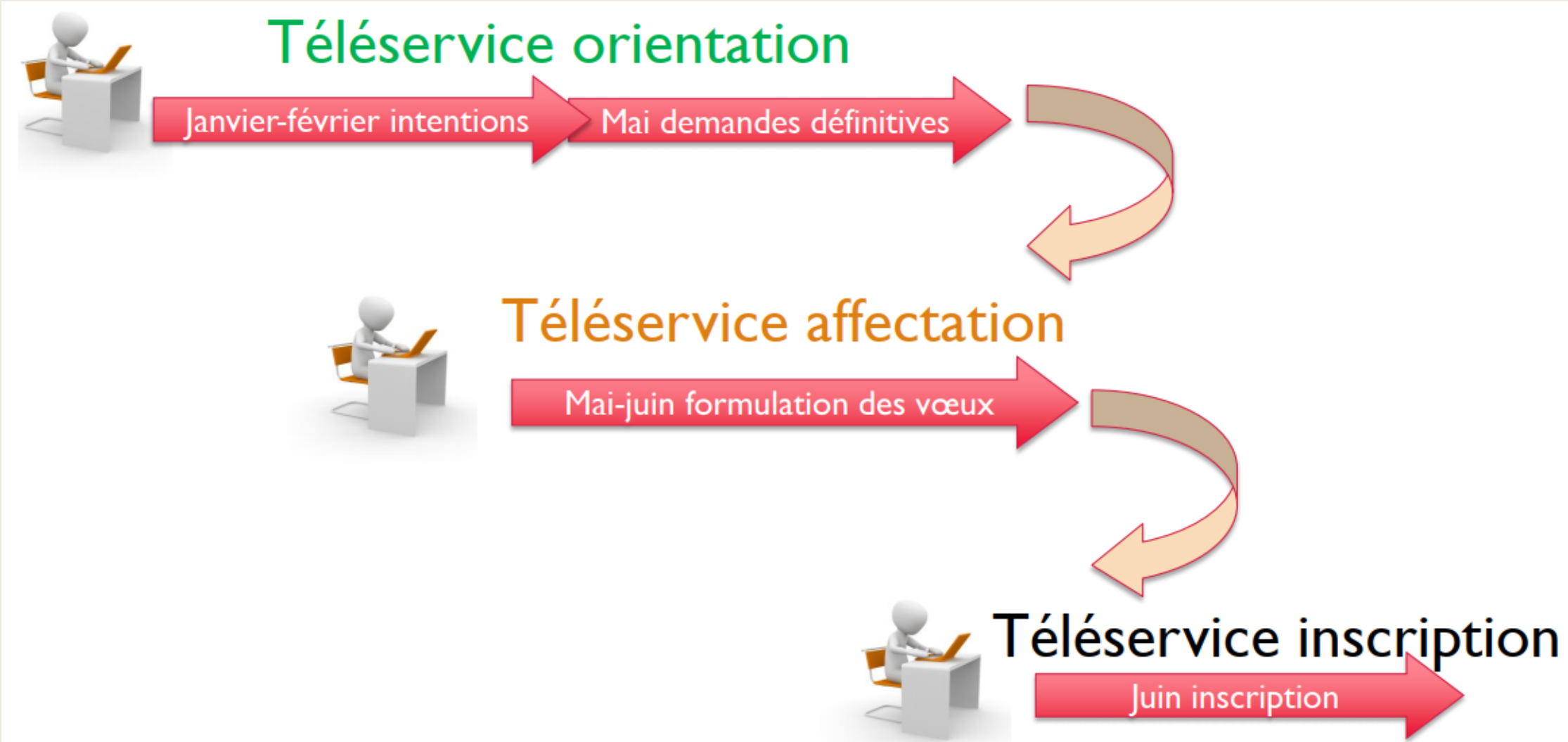

Se connecter avec le compte de l'Éducation Nationale (ATEN)

Pour accéder aux téléservices, vous devez avoir un compte France connect (même compte que pour les impôts ou ameli) ou ATEN

L'établissement vous a transmis les informations nécessaires à votre connexion (adresse de connexion, identifiant et mot de passe) par courrier ou voie électronique.

L'adresse internet pour accéder à Scolarité services est **indiquée sur votre courrier ou dans votre mail.** Elle commence par : **https://teleservices.ac-creteil.fr**

Exemple de document transmis par l'établissement scolaire.

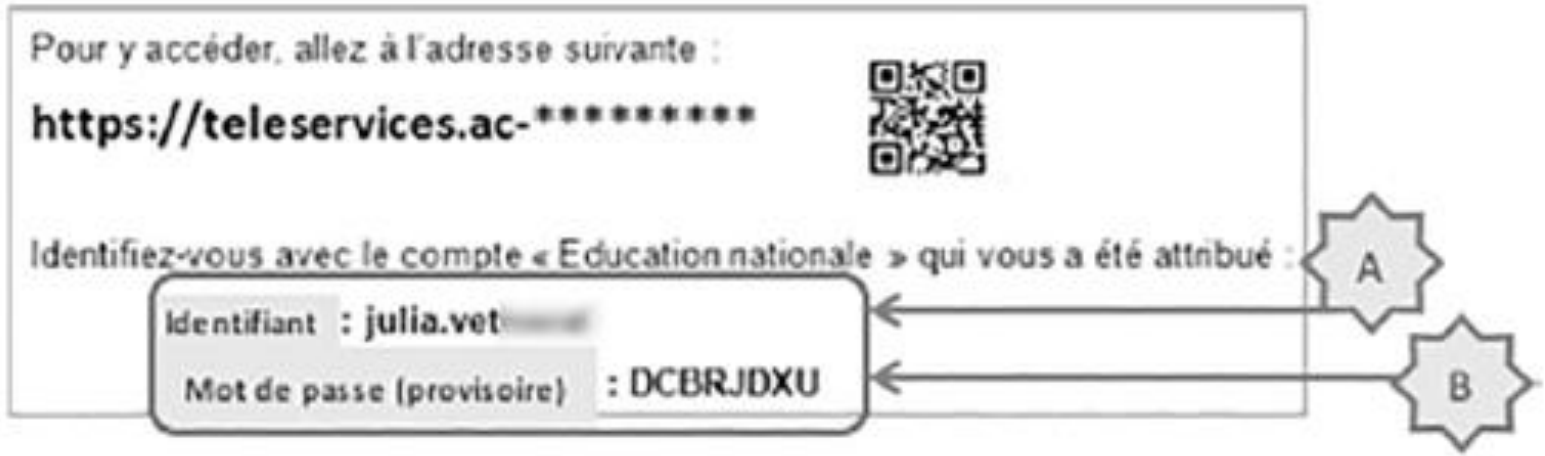

Vous vous connectez pour la première fois

IDENTIFICATION

Pour votre première connexion, vous allez avoir besoin du **document fourni par courrier ou voie électronique par l'établissement de votre enfant**, sur lequel sont indiquées les informations nécessaires à la connexion.

Si vous n'avez pas reçu ce document, faites-en la demande auprès de l'établissement scolaire.

Renseignez **l'identifiant** et le **mot de passe provisoire indiqués sur le document fourni par l'établissement.**

Création d'un nouveau mot de passe

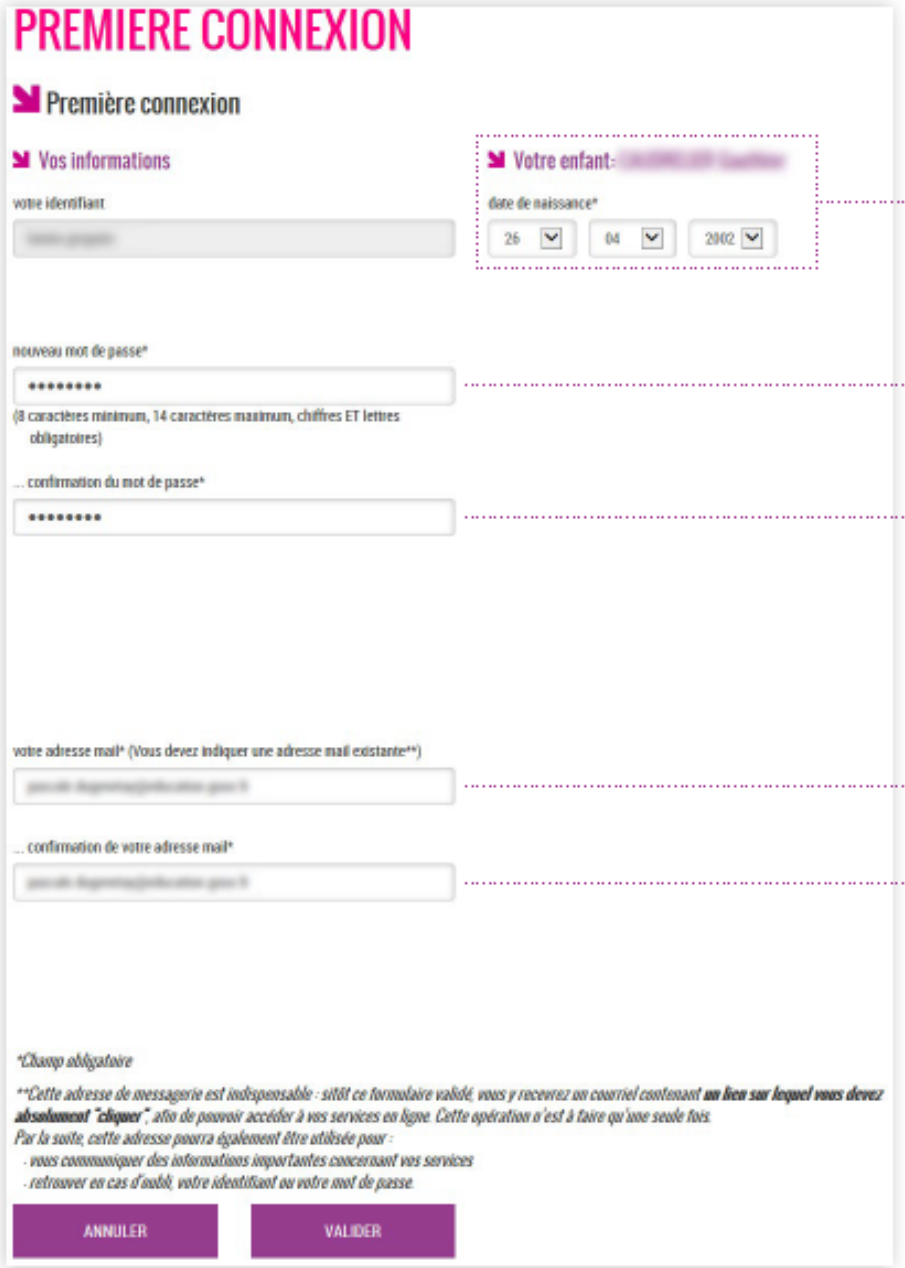

Indiquez la **date de naissance de votre enfant**.

Créez un nouveau mot de passe.

Confirmez-le.

Conseil : notez-le, vous en aurez besoin lors de vos prochaines connexions.

Entrez votre adresse de messagerie électronique*

Confirmez-la.

*Si vous ne possédez pas d'adresse de messagerie électronique, vous pouvez en créer une auprès de votre fournisseur d'accès à internet (Bouygues, Orange, Free, etc.) ou sur des sites comme gmail.com ou laposte.net

Validation de votre compte

Pour compléter votre inscription, **vous devez maintenant consulter votre messagerie.**

Un **courrier électronique vous a été envoyé** par les services de l'Éducation nationale.

Accès aux services en ligne - activation du compte - Courrier entrant - Mozilla Thunderbird

Courrier entrant | Accès aux services e...

Relever | Écrire | Chat | Adresses | Étiquette | Filtre rapide | Rechercher <Ctrl+K>

Répondre | Transférer | Archiver | Indésirable | Supprimer | Autres

De Services en ligne de l'Education nationale <administrateur-teleservices@ec-orleans-tou...

Sujet Accès aux services en ligne - activation du compte 14:41

Pour Moi

Bonjour,

Pour accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale avec l'identifiant franck.dupont2, et le mot de passe que vous avez créé lors de votre première connexion, **vous devez activer votre compte en cliquant ICI.**
Si aucune nouvelle page ne s'ouvre, copiez et collez le lien ci-dessous dans votre navigateur :
https://ent-web/connexion/validerAdresseMail?code=...

Si le problème persiste, veuillez contacter l'établissement.

Pour information : vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte d'accès. Au-delà, vous pourrez effectuer une nouvelle demande auprès de l'établissement.

Cordialement.
L'administrateur des services en ligne.

Cliquez sur le lien contenu dans le message pour activer votre compte.

Si le lien ne peut pas être cliqué, recopiez-le dans votre navigateur (exemple: Chrome, Firefox, Internet Explorer...)

SI VOUS N'AVEZ REÇU AUCUN MESSAGE

Vérifiez dans le dossier « Courrier indésirable » ou « Spams » de votre messagerie.

Confirmation de votre adresse mail

Votre compte a été validé. Vous pouvez maintenant accéder à vos services en ligne.

ACCÉDER AUX SERVICES

Vous êtes maintenant inscrit sur Scolarité services.

Pour accéder aux services, cliquez sur le bouton correspondant.

Remarque

Notez l'identifiant qui vous a été transmis et **le mot de passe** que vous avez créé.
Ils vous seront demandés à chaque connexion.

Vous êtes déjà connecté

À chaque nouvelle connexion avec votre compte Éducation nationale (ATEN) :

Indiquez votre **identifiant** et le **mot de passe** créé lors de votre première connexion.

Si vous avez oublié votre identifiant, cliquez sur **« identifiant oublié ».**
Un message vous sera envoyé sur votre adresse de messagerie électronique.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur **« mot de passe oublié ».**
Un message vous sera envoyé sur votre adresse de messagerie électronique.

Retour au sommaire

Téléservices Orientation:

dématérialisation de la fiche dialogue

Il permet au représentant légal au 3è trimestre de:

- Saisir les demandes définitives de voies d'orientation.
- Consulter la réponse du conseil de classe et l'accepter ou la refuser.
- Consulter la décision d'orientation du chef d'établissement ; celle-ci correspond à la proposition de la famille s'il y a accord.
- Si vous refusez la proposition du conseil de classe, un RDV avec le chef d'établissement vous sera proposé.

Saisie des intentions définitives au 3è trimestre

- La saisie doit être réalisée par un représentant légal
- Il est possible de saisir de 1à 3 intentions
- 1 seule intention par voie

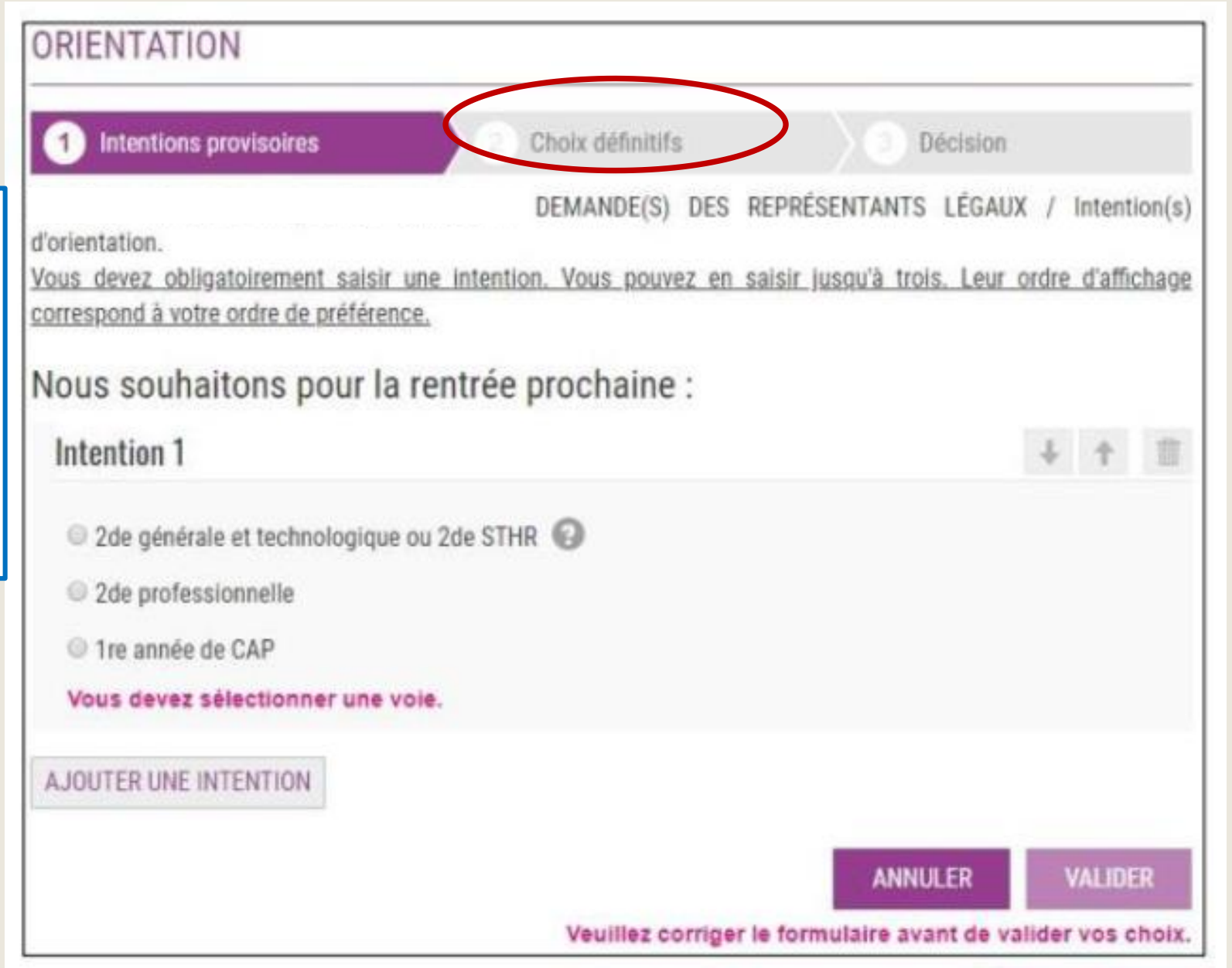

Pour les 2nde pro et 1ière année de CAP

- Vous pouvez saisir manuellement un métier ou une formation
- Vous pouvez également cocher le ou les statuts que vous souhaitez
- Le rang détermine l'ordre de préférence: les intentions peuvent être reclassées ou supprimées si nécessaire

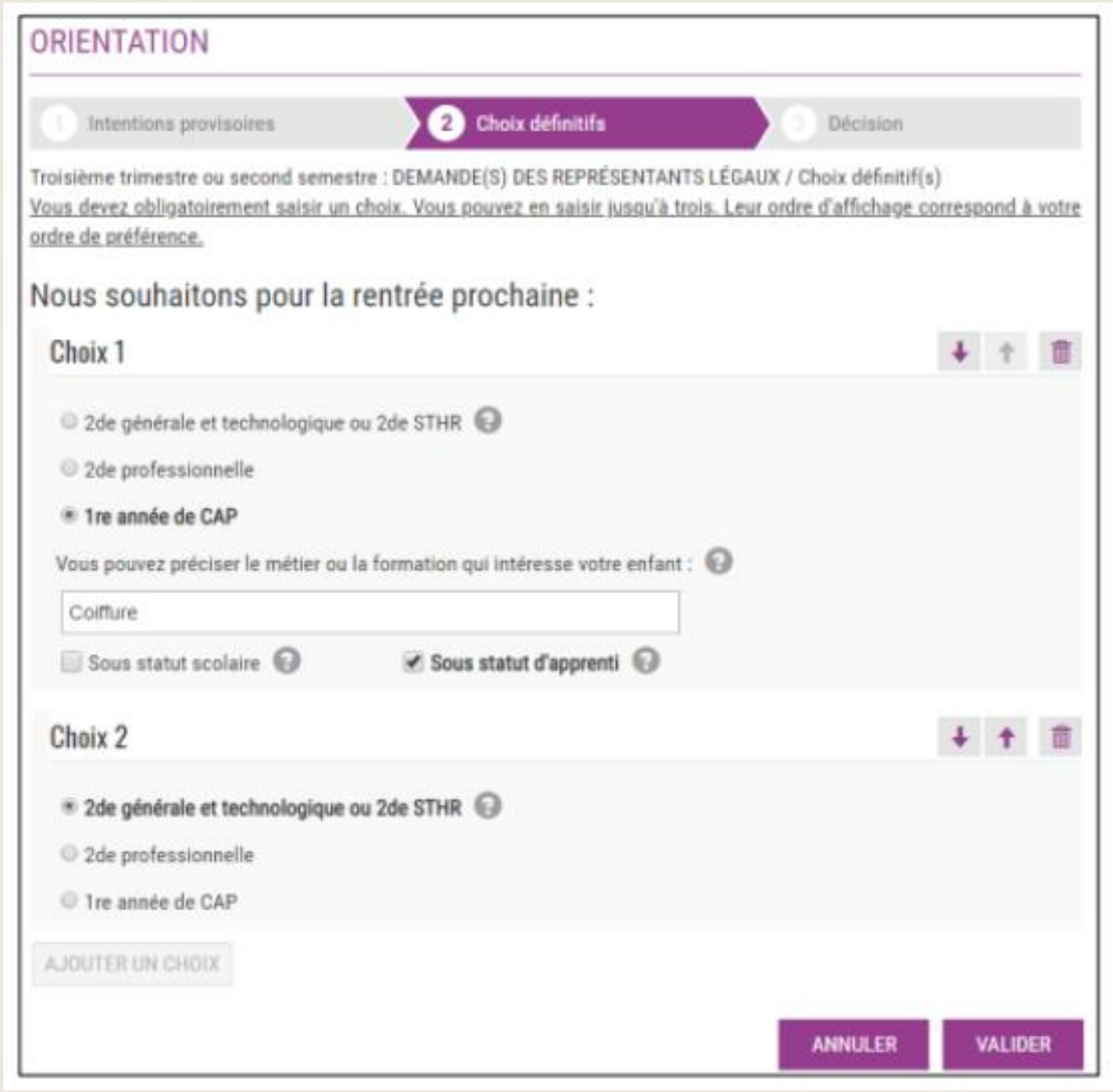

Après validation:

- Un récapitulatif est affiché
- Un e-mail est envoyé au représentant légal qui a effectué la saisie
- Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du service. Seul le représentant légal ayant fait la saisie peut effectuer des modifications
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second représentant légal

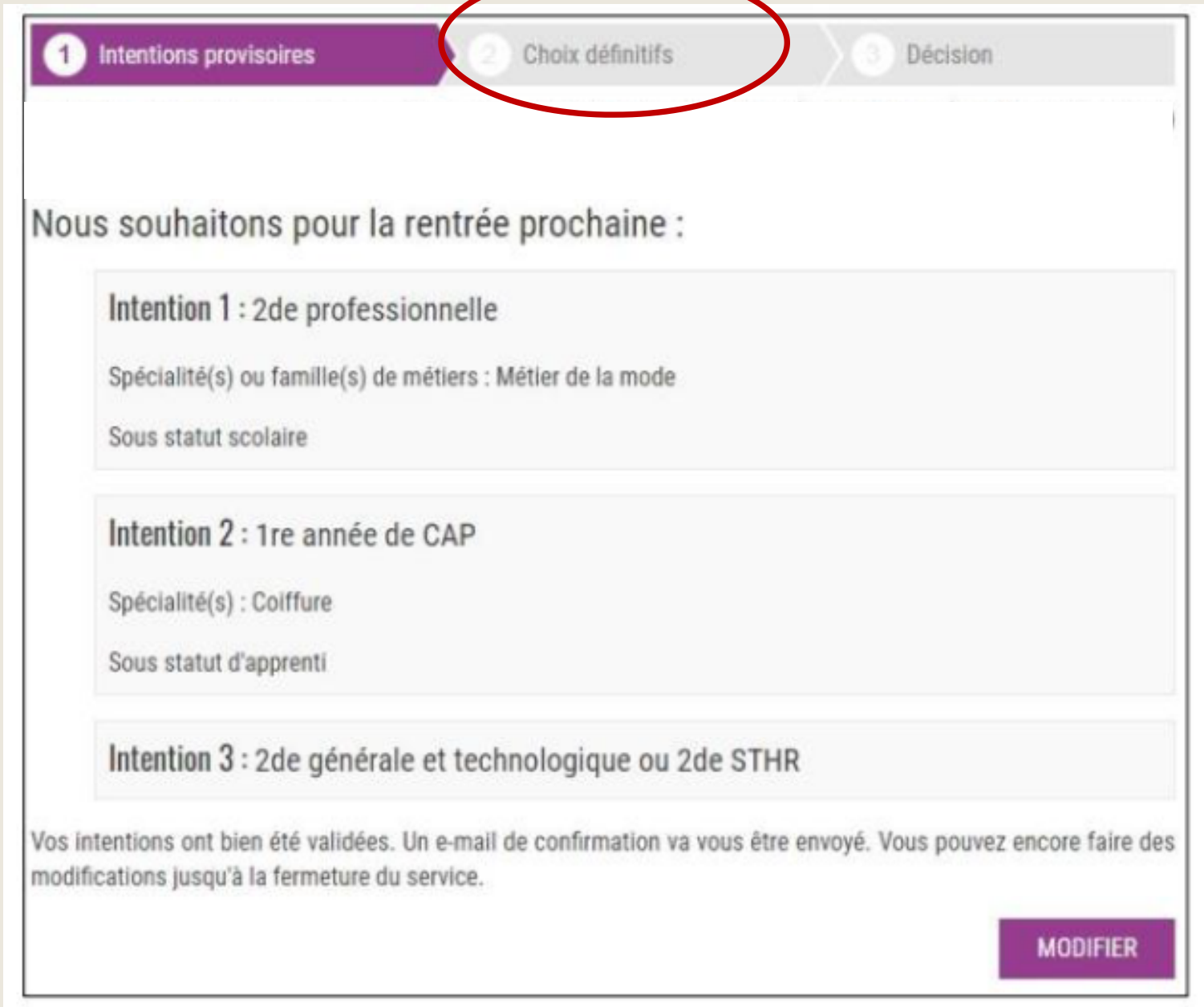

- Après le conseil de classe, le responsable légal consulte la réponse du conseil et fait part de son accord ou désaccord
- Ensuite, le responsable légal consulte la décision d'orientation du chef d'établissement, celle-ci correspond à la demande de la famille s'il y a accord
- En cas de désaccord, un RDV avec le chef d'établissement sera proposé

Les situations de désaccord et d'appel ne sont pas traitées dans le cadre des téléservices

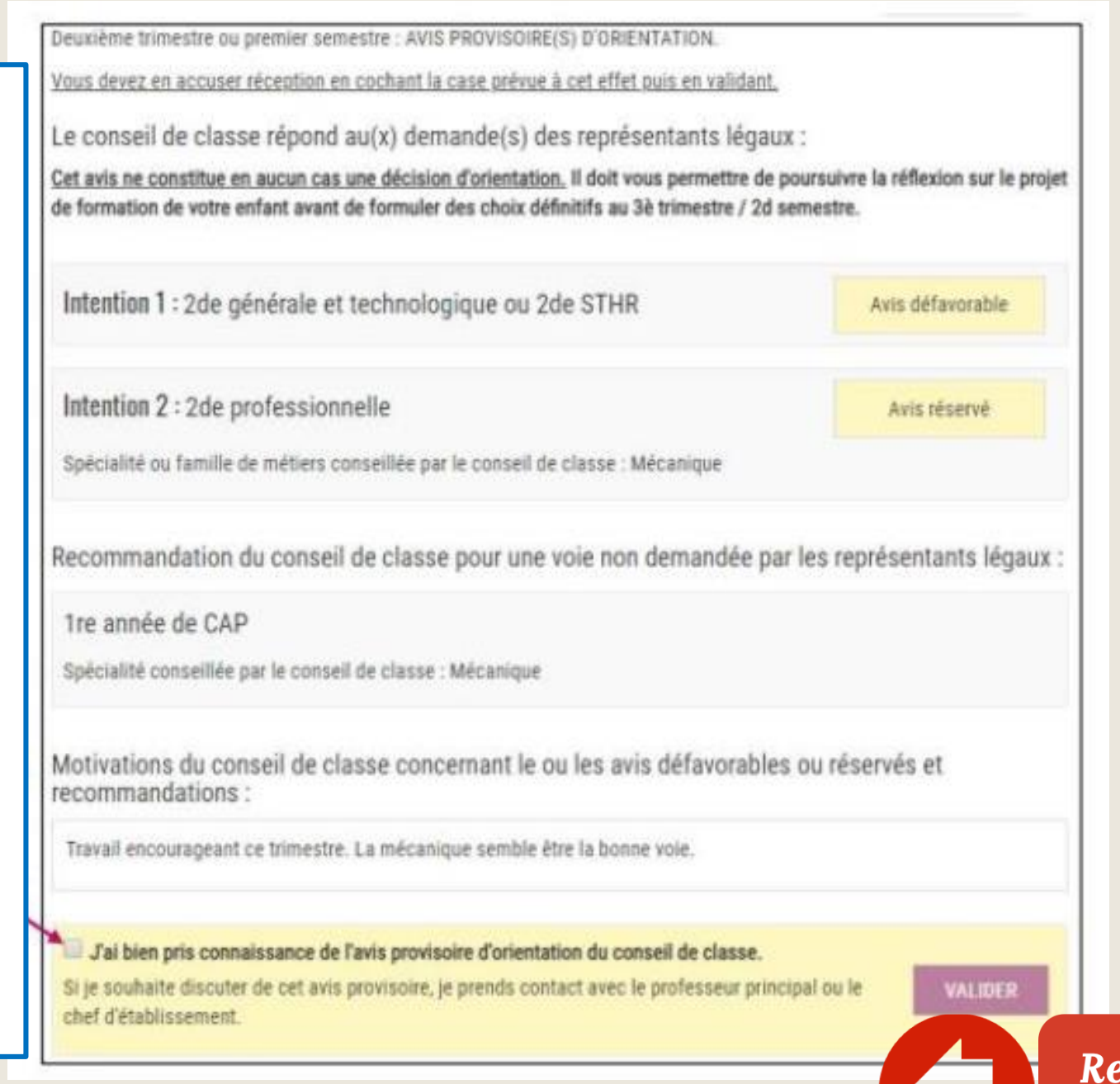

Retour au sommaire

Téléservices Affectation:

Choix des lycées et des spécialités des formations

- Consultation de l'offre de formation à partir du 20 avril
- Calendrier de saisie des vœux: du 25 mai au 8 juin
- Saisie maximum de 15 voeux et jusqu'à 10 pour l'académie de Créteil
- Les vœux sont à classer par ordre de préférence
- Les demandes de formation doivent être en cohérence avec la décision d'orientation du chef d'établissement à l'issue du conseil de classe du 3è trimestre

Consultation de l'offre de formation et saisie des vœux

Une recherche via:
- *une saisie libre.*
- *par académie.*

Un calendrier évolutif permettant de se repérer dans la procédure d'affectation.

Un lien permettant d'accéder au site de l'ONISEP afin d'accéder à l'essentiel de l'information sur les formations Post-3ème .

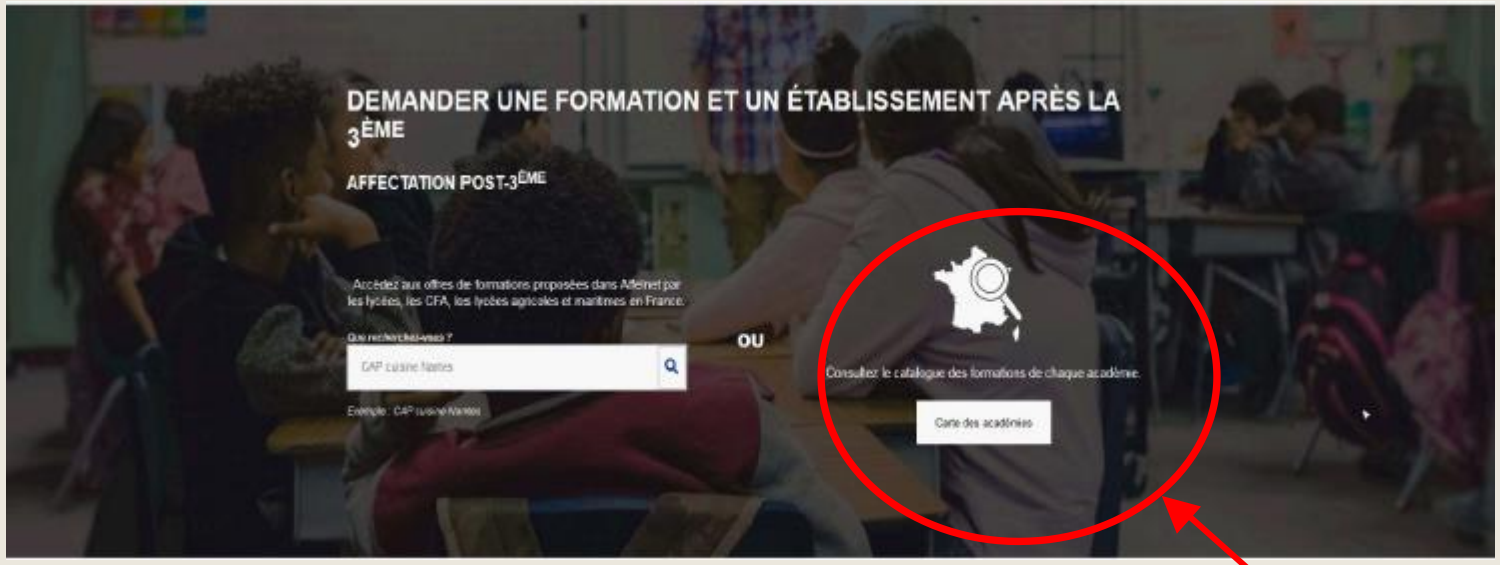

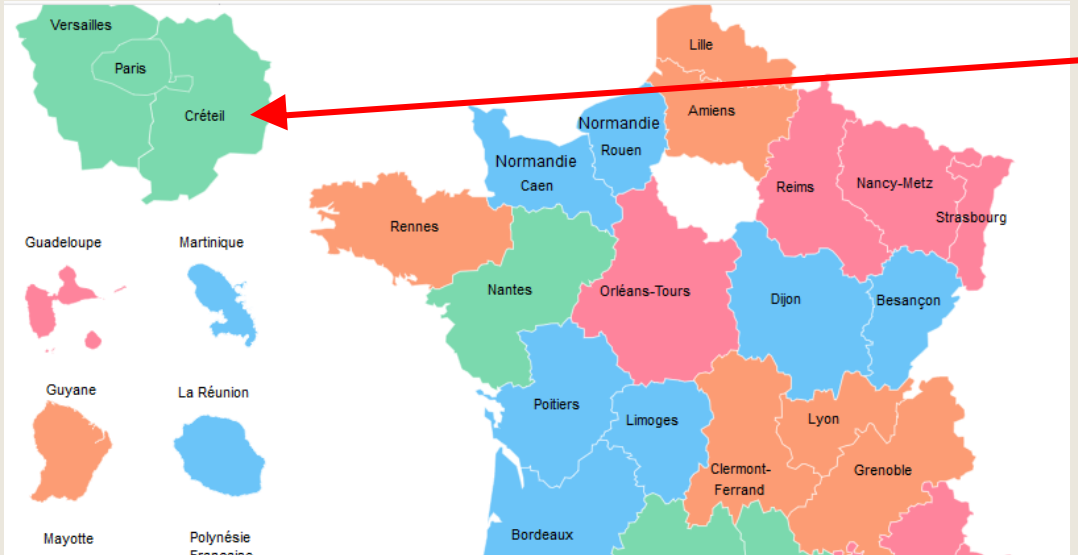

- Sélection par académie
- Cliquer sur l'académie de Créteil

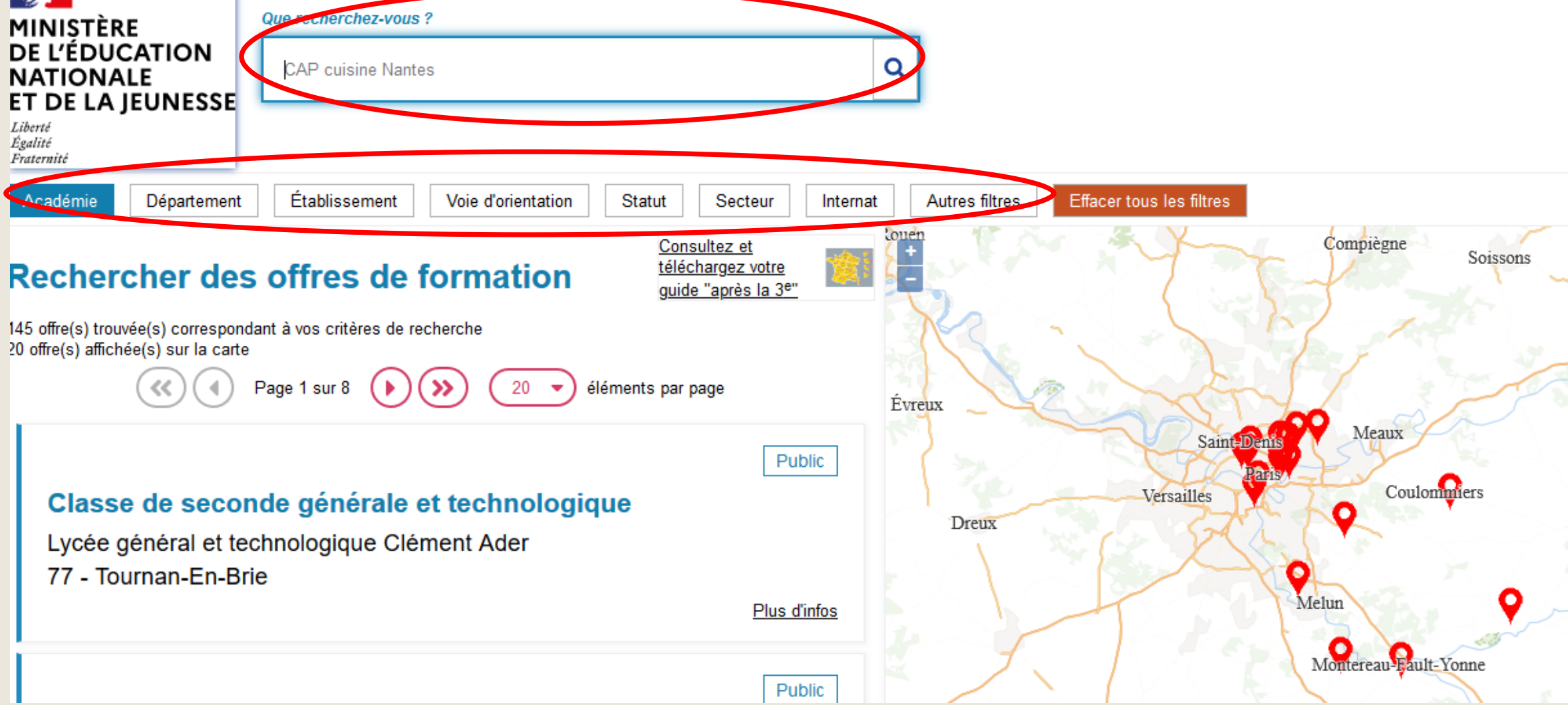

- Vous pouvez saisir dans le moteur de recherche la formation souhaitée
- Ou utiliser les filtres proposés

Utilisation des filtres

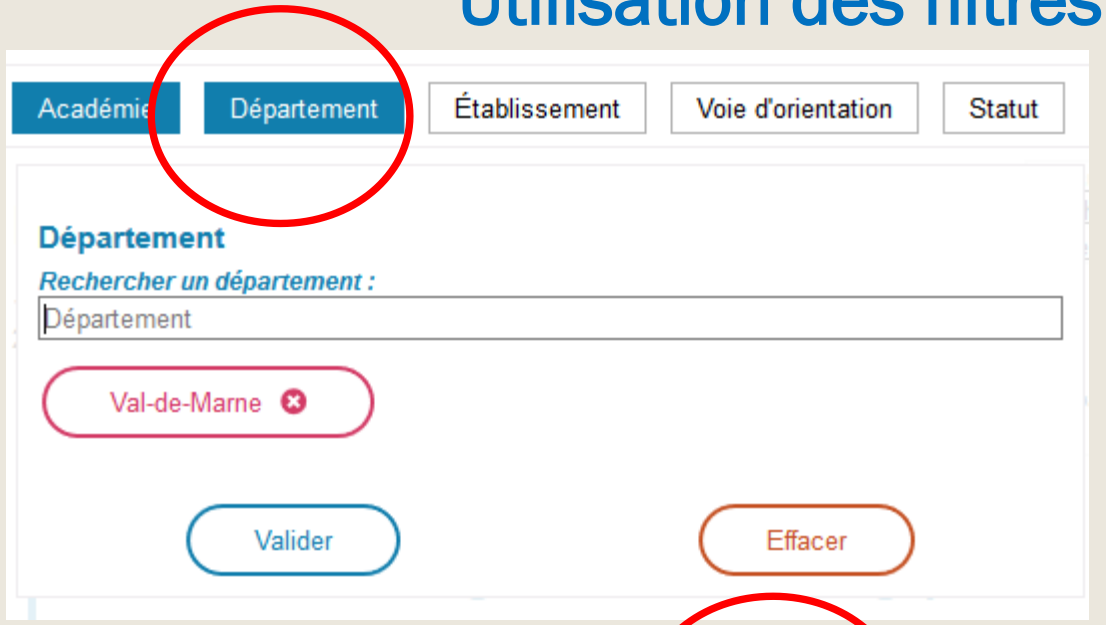

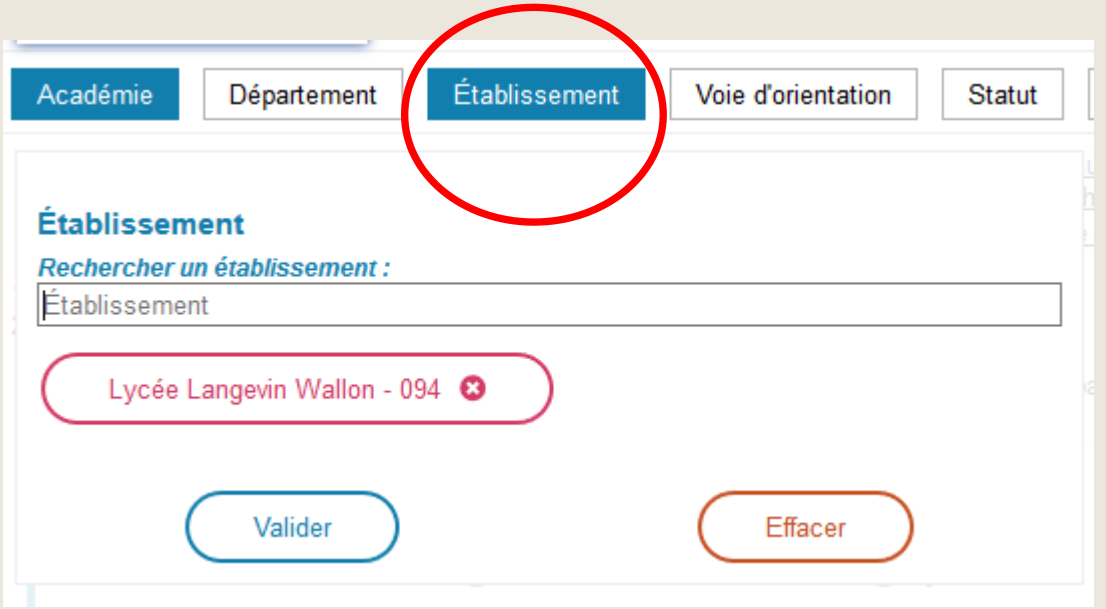

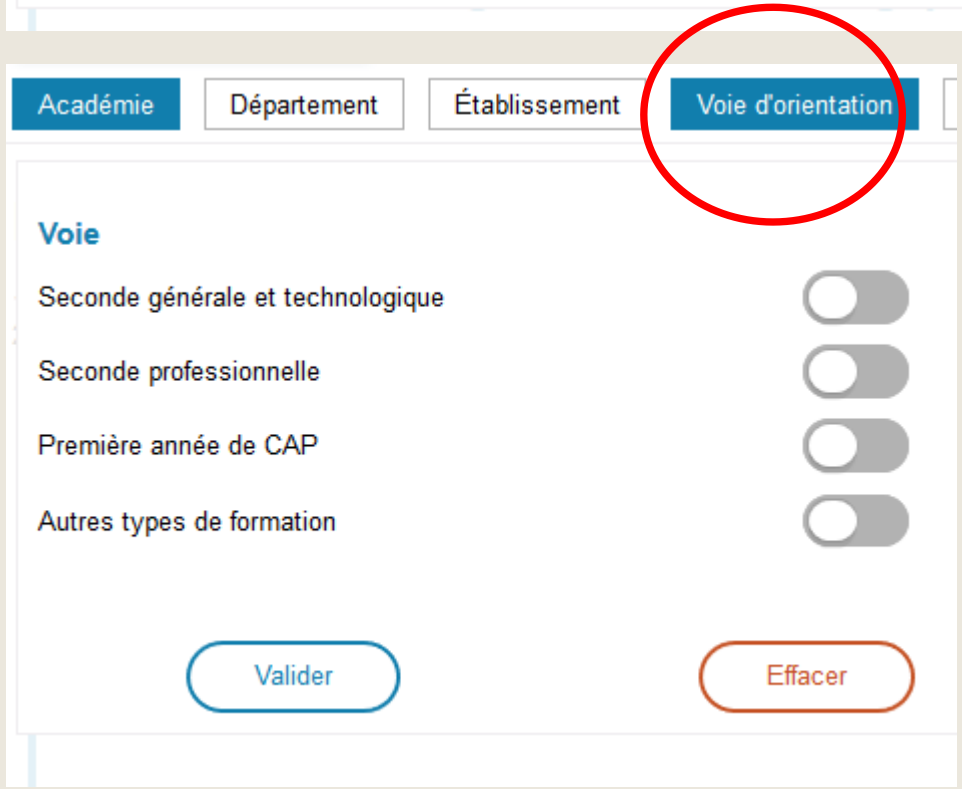

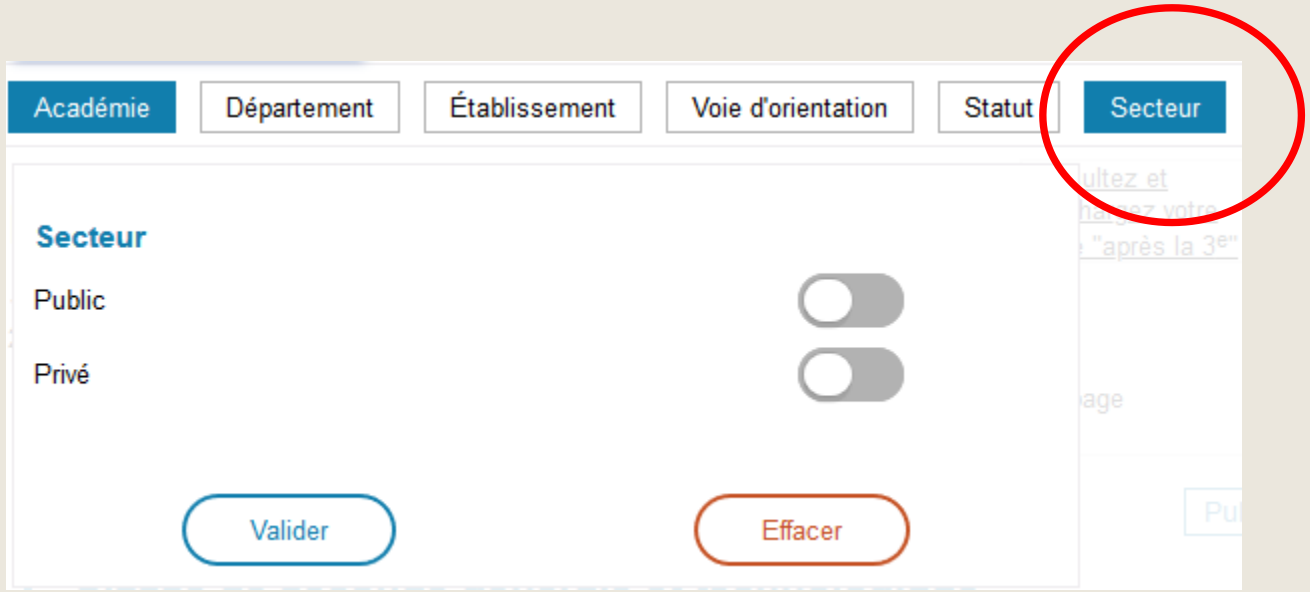
Académie
Département
Établissement
Voie d'orientation
Statut
Secteur
Secteur
Public
Privé
Valider
Effacer

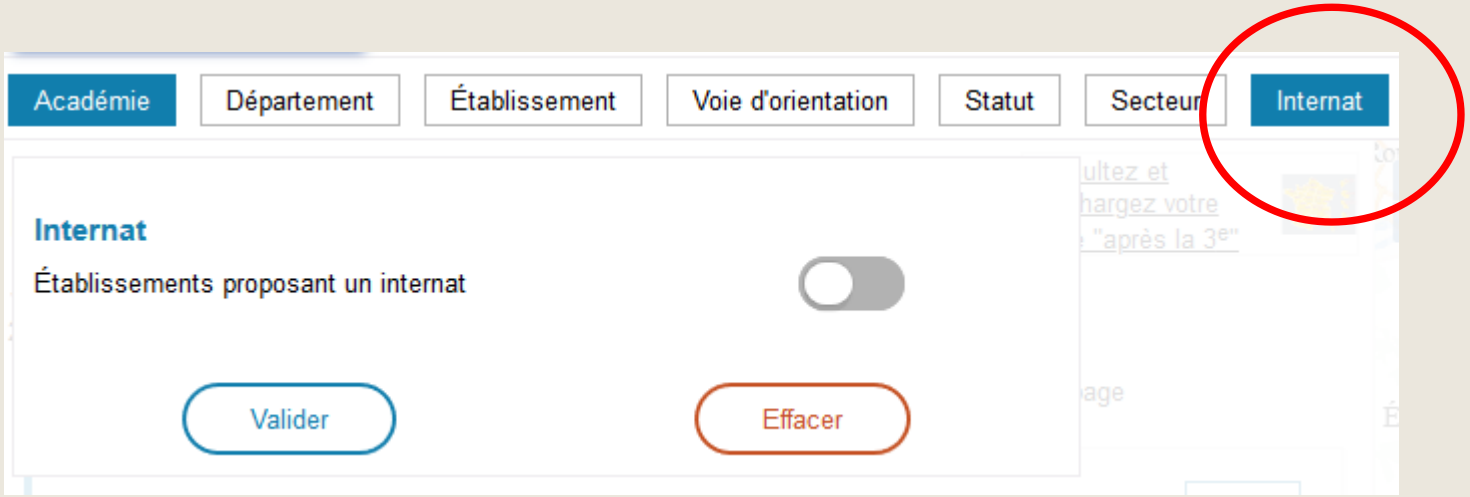
Académie
Département
Établissement
Voie d'orientation
Statut
Secteur
Internat
Internat
Établissements proposant un internat
Valider
Effacer

Détail d'une offre

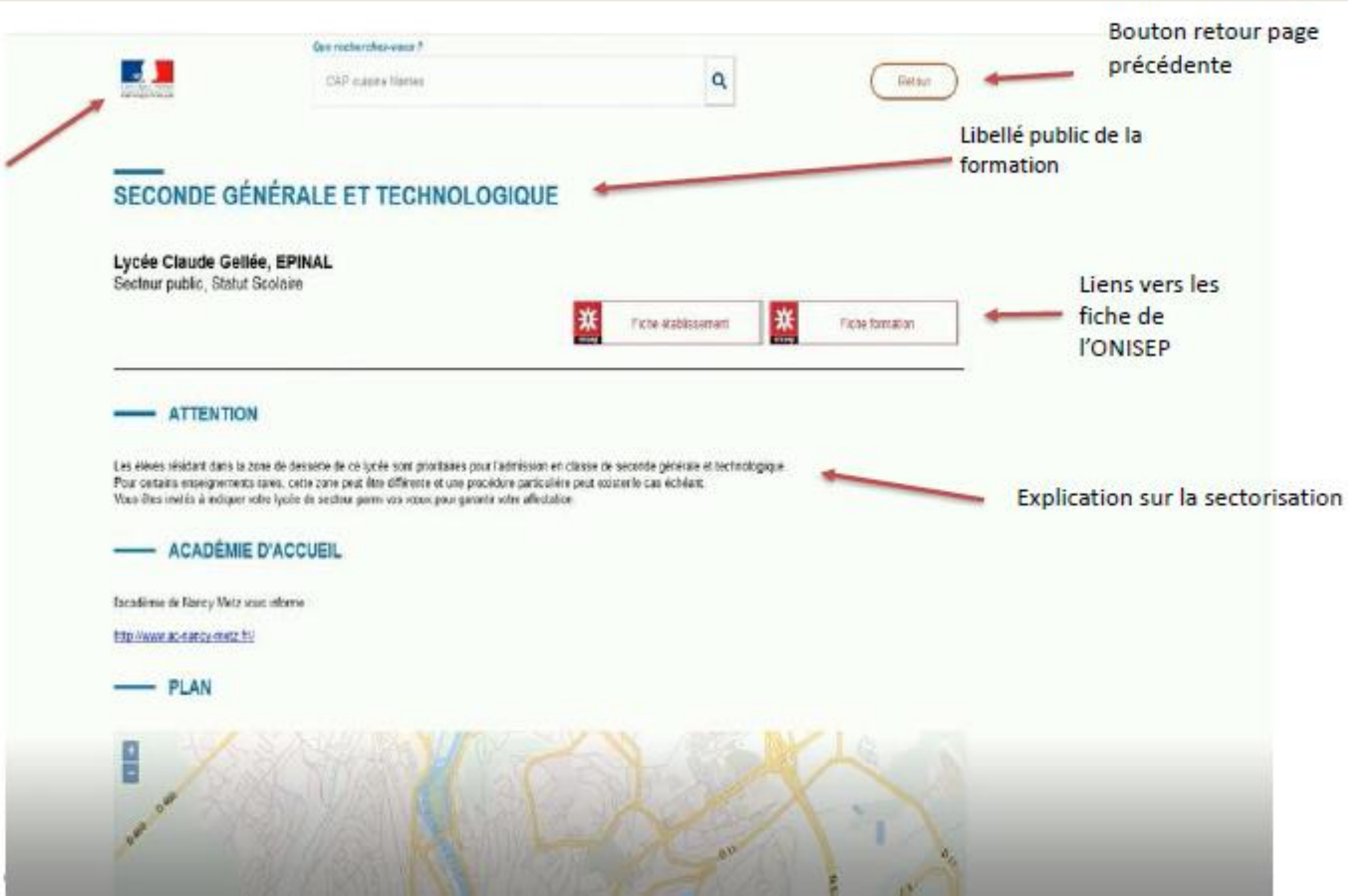

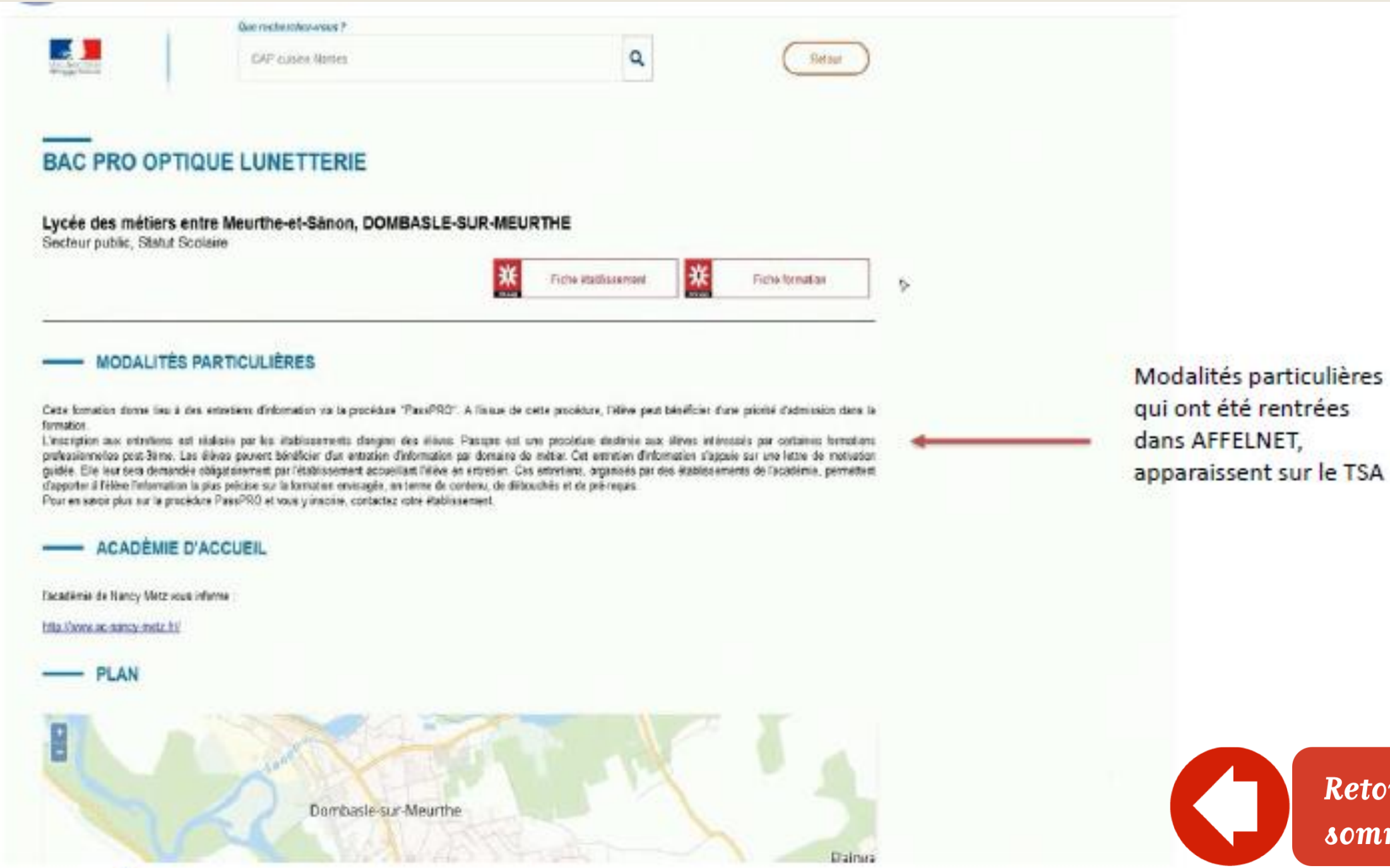

Modalités particulières qui ont été rentrées dans AFFELNET, apparaissent sur le TSA

Retour au sommaire

Téléservices Inscription au lycée *(si cette option activée par le lycée)* :

Ce service permet au responsable légal d'inscrire son enfant dans le lycée d'affectation, **en classe de 2nde générale et technologique, de 2nde professionnelle ou de 1ière année de CAP**.

Le responsable légal consulte le résultat de l'affectation, inscrit ou refuse d'inscrire son enfant, renseigne les souhaits pédagogiques, modifie les informations le concernant et peut télécharger les documents pour compléter l'inscription.

Le responsable légal titulaire du compte reçoit un courriel de confirmation à la fin de l'inscription

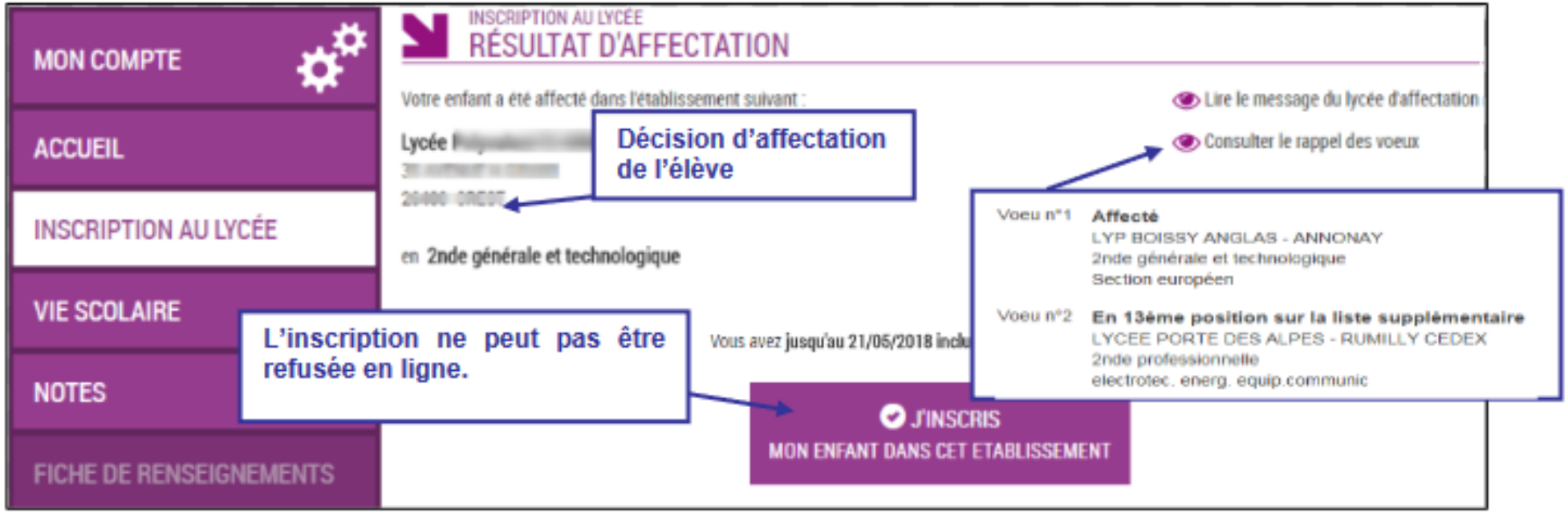

Le responsable légal visualise ensuite, et modifie si nécessaire les données administrative de son enfant et les siennes.

Les informations élève apparaissent en premier.

Le parent peut choisir chez quel responsable habite l'élève

Le parent doit sélectionner un des trois régimes disponibles.

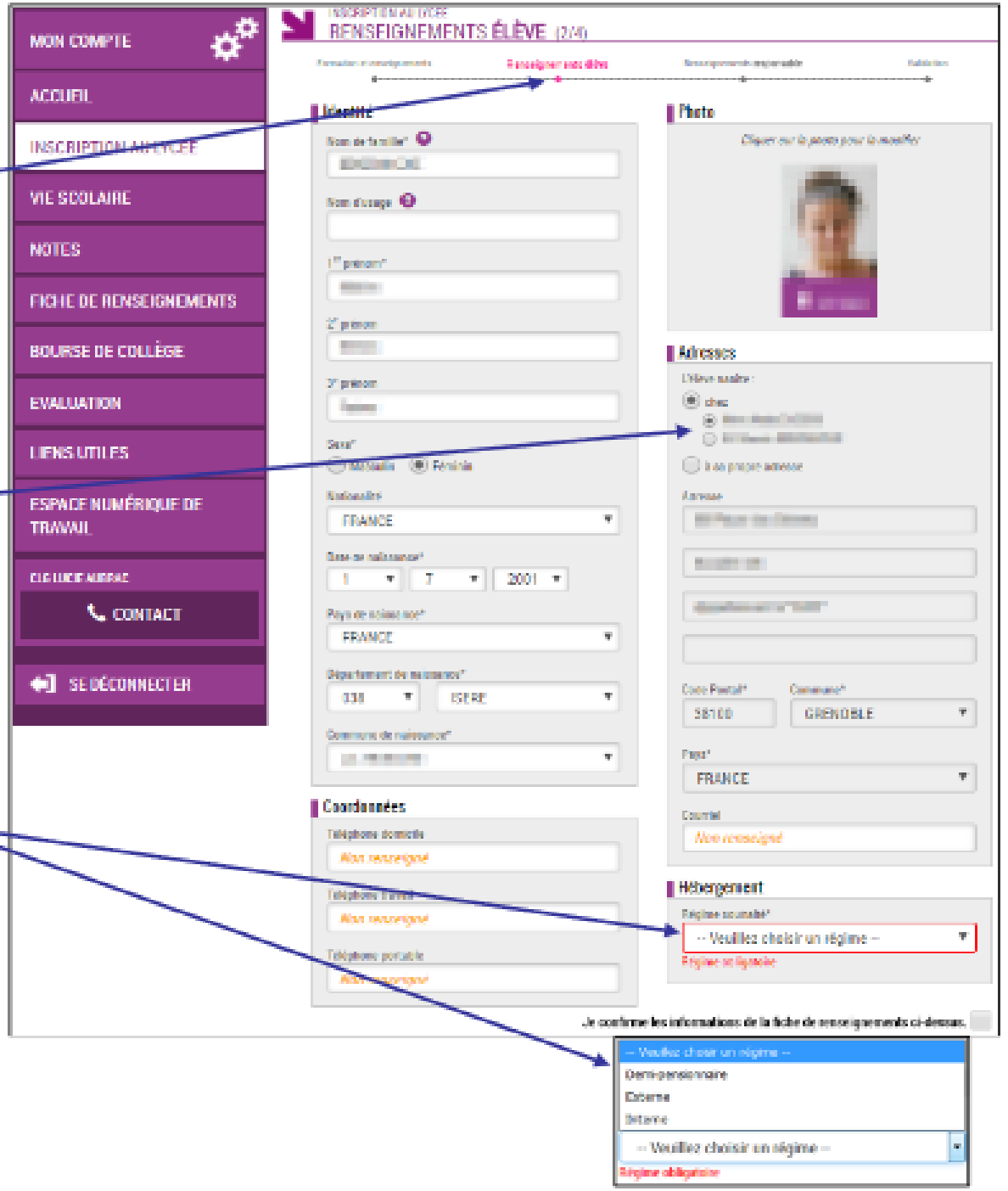

Les informations du responsable légal apparaissent en second

Même si le responsable légal ne modifie aucune donnée, il doit confirmer le contenu de la fiche de renseignement pour que l'inscription soit prise en compte (même chose dans l'écran concernant l'élève)

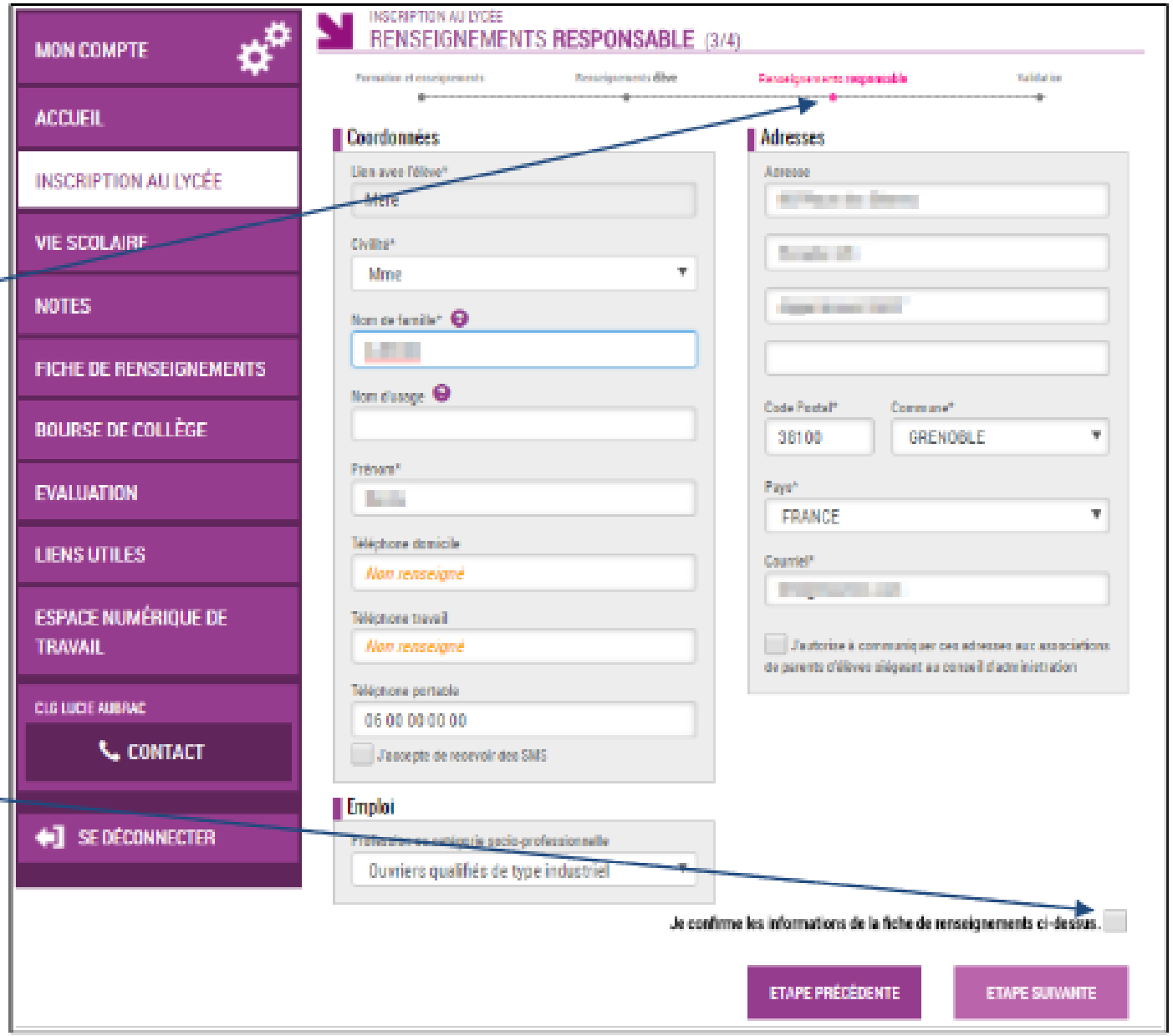

Une fois l'inscription terminée, le responsable légal en a la confirmation à l'écran avec la liste des documents à fournir si nécessaire.

Retour au sommaire